

## Compte rendu de la séance du jeudi 11 octobre 2018

**Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15**

**Nombres de Membres en exercice : 14**

**Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 12**

**Secrétaire(s) de la séance : Richard SENPAU ROCA**

**Sont présents:** Sabine BERTRAND, Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Guy RIVIERE, Marie-Paule SEGUY, Richard SENPAU ROCA, Albert TORTA, André VIDAL

**Représentés:** Frédéric PORTE (pouvoir à André VIDAL), Corinne RAYNAUD (pouvoir à Guy RIVIERE), Alain THOMAS (pouvoir à Albert TORTA)

**Excuses:** Jean Guy AZEAU.

**Absents:** Dorianne BALAYAN

### Ordre du jour:

Présentation du dossier pâturage

\*Convention SYADEN/photovoltaïque

\*Décision modificative M 14

\*Attribution marché "réaménagement RD 611"

\*Attribution marchés "réaménagement APC"

\*Convention mises à disposition agents territoriaux/SIVOM

\*Affaires diverses

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, M. et Mme SAVOURIAN présente leur projet d'extension d'élevage pour 22 animaux de vaches à viande de race. Ces exploitants sont invités à venir en mairie pour étudier les parcelles susceptibles d'accueillir ces animaux.

### Délibérations du conseil:

#### I- DE 2018 049 - MISSION ACCOMPAGNEMENT PROJET ENERGIE RENOUELABLE

##### SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique) MISSION ACCOMPAGNEMENT DE PROJET ENERGIE RENOUELABLE (ENR)

Monsieur le Maire président expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables. Il précise que le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui permet d'aider la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les accompagnements techniques administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 600 € pour une durée de 1 an.

A titre indicatif, la décomposition des forfaits par taille de collectivité :

Taille de la collectivité (*)	Coût global
1-500 habitants	300 €
501-1000 habitants	600 €
1001-2000 habitants	800 €
2001-6000 habitants	2 000 €
6001-9000 habitants	2 200 €
Plus de 9000 habitants	2 500 €
<b>EPCI (**)</b>	<b>1 500 €</b>

(\*) Population municipale INSEE

(\*\*) Projet sur le patrimoine de l'EPCI

**Où** cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DECIDE** de l'adhésion à la prestation d'accompagnement de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN ;

**-DESIGNE** M. Guy RIVIERE en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'accompagnement de projet ENR ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

M. RIVIERE précise que le SYADEN apportera également son aide pour la recherche de développeurs. Le processus pour conclure un contrat est d'environ 5 ans.

#### **II-DE 2018 050 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 2/2018**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### **INVESTISSEMENT :**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15133.00	
2182 - 20111	Matériel de transport	2400.00	
2315 - 201504	Installat <sup>o</sup> , matériel et outillage techni	-15133.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		2400.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>2400.00</b>	<b>2400.00</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>2400.00</b>	<b>2400.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **III- DE 2018 051 - ATTRIBUTION MARCHES "REAMENAGEMENT AGENCE POSTALE COMMUNALE"**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux de réaménagement de l'agence postale communale a fait l'objet d'une consultation avec une remise des offres fixée au 5 octobre 2018 à 12 h.

La commission MAPA , réunie le 5/10/2018 à 14 h , propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer les marchés à :

*Lot n° 1	DEMOLITION	DOUTRES	2.650,00 € HT
*Lot n° 2	GROS OEUVRE	DOUTRES	14.993,25 € HT
*Lot n° 3	MENUISERIES EXTERIEURES	SECURIPOSE	14.460,00 € HT
*Lot n° 4	(DOUBLAGE-CLOISON (MENUISERIES INTERIEURES	SFPM	4.599,00 € HT
*Lot n° 5	CLIMATISATION-CHAUFFAGE	LLASAT	4.030,00 € HT
*Lot n° 6	COURANTS FORTS-FAIBLES	LLASAT	6.196,00 € HT
*Lot n° 7	VMC	LLASAT	1.065,00 € HT
*Lot n° 8	CARRELAGE-FAIENCE	DOUTRES	4.503,00 € HT
*Lot n° 9	PEINTURE-NETTOYAGE	MORATO	2.600,00 €
* Lot n° 10	FACADES	MORATO	7.592,00 €

Soit un total HT de 52.496,25 € - 62.995,50 € TTC et 10.192,00 € exonérés de TVA. Le montant global des travaux s'élève à 73.187,50 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer les lots aux entreprises mentionnées ci-dessus;
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés en question;
- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

Les travaux commenceront sous quinzaine et pour une durée d'environ 11 semaines. M. le Maire précise que des aides financières ont été octroyées : LA POSTE pour 15.000 € et la Région pour 10.725 €.

La poste équipera l'agence postale communale en mobilier ainsi que le futur bureau de la Maison du service au public.

### **IV- DE 2018 052 - ATTRIBUTION MARCHES "REAMENAGEMENT RD 611 EN AGGLOMERATION "**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux de réaménagement de la RD 611, a fait l'objet d'une consultation avec une remise des offres fixée au 16 juillet 2018.

La commission MAPA , réunie le 17/07/2018, a proposé de renégocier avec les 3 premiers candidats , conformément au règlement de consultation et à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Les offres des entreprises sont les suivantes :

N°	CANDIDATS	MONTANT	NOTE	CLASSEMENT
		TOTAL HT		
2	BRAULT	884 299,69 €	90,78	2
3	TP 66	862 606,25 €	86,30	3
4	COLAS/MALET	840 910,46 €	100	1

La commission MAPA, réunie le 10/09/2018, a étudié les nouvelles offres des trois entreprises :

N°	CANDIDATS	MONTANT	NOTE	CLASSEMENT
		TOTAL HT		
2	BRAULT	789 849,69 €	88,18	2
3	TP 66	715 995,75 €	87,31	3
4	COLAS/MALET	778 005,86 €	96,81	1

Au vu de l'analyse des offres du bureau d'études, la commission MAPA propose de demander des précisions aux trois entreprises avec comme délai de réponse le 1/10.

Les résultats sont les suivants :

N°	CANDIDATS	MONTANT	NOTE	CLASSEMENT
		TOTAL HT		
2	BRAULT	789 849,69 €	88,18	2
3	TP 66	715 995,75 €	87,31	3
4	COLAS/MALET	756 379,80 €	97,86	1

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS/MALET pour un montant HT de 756.379,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS/MALET ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché en question;
- DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

M. le Maire rappelle au conseil municipal le montant des aides financières : ETAT+CONSEIL DEPARTEMENTAL 11 : 265.770 €; SYADEN 45.000 €.

Il précise qu'un emprunt de 200.000 € a été encaissé pour ce programme et qu'une subvention régionale a été demandée pour une somme d'environ 100.000 €. Le démarrage des travaux est prévu le 15 novembre.2018

**V- DE 2018 053 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET PERSONNEL COMMUNAL - SIVOM DES CORBIERES**

M. Le Maire présente la convention proposée entre la commune de Paziols et le SIVOM des Corbières par la mise à disposition d'agents communaux pendant la période scolaire 2018/2019 moyennant compensation financière pour la mise à disposition des agents et dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'agents communaux moyennant compensation financière, selon les conventions ci-jointes ;
- **AUTORISE** Mme CORNET Magali, adjointe au Maire, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**VI- AFFAIRES DIVERSES**

\*M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Virginie FERNANDEZ qui propose une participation aux frais de fonctionnement de la salle de 50 €/an pour une activité de yoga. Le conseil municipal maintient sa proposition de 50 €/mois.

\*Devis AEC pour l'acquisition de 18 ordinateurs portables pour un coût de 4.800 € HT (en effet la commune s'est retiré du SIST Agly pour le volet informatique- gain d'environ 3000€ de cotisation) ainsi que la maintenance de ce matériel. M. le maire précise que, dans le cadre du projet ENIR de l'Education Nationale, une aide financière de 50 % est possible. Le conseil municipal propose d'acquérir 20 postes (en cas d'arrivée en cours d'année scolaire).

\*Présentation du projet de Mme BELLISSENS- SIVOM des Corbières- pour une réalisation d'une fresque sur le bâtiment extérieur à la salle polyvalente par des adolescents.

\*Fixation des dates pour : repas des aînés 8 ou 9 décembre 2018- vœux à la population 12 janvier 2019.

\*Présentation par ENEDIS du programme des compteurs LINKY le 19/10/2018. M. SENPAU-ROCA s'oppose à l'installation d'office. M. le Maire précise que 500 communes ont refusé lesdits compteurs et qu'elles ont été déboutées par les tribunaux administratifs. M. SENPAU-ROCA, étant donné que les compteurs LINKY font partis du réseau et donc sont propriétés de la commune, demande un débat au sein du conseil municipal ainsi qu'une réunion publique. M. Le Maire n'est pas favorable à une réunion publique.

M. SENPAU-ROCA informe le conseil qu'une réunion est prévue avec une chargée de mission de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée, sur les projets communaux et la recherche d'optimisation de subventions.

